

Réunion de rentrée RASED de Meulan

14 septembre 2021

1

ENJEUX

- Amener tous les élèves à la **maîtrise des connaissances et compétences** inscrites dans les programmes en référence au socle commun.
- Garantir la **cohérence, la continuité et la complémentarité des actions menées** en direction des élèves, à tout moment de la scolarité : différenciation au sein de la classe, APC, aide spécialisée, PPRE, PPS, ...
- Contribuer à l'instauration de **relations positives avec les parents** pour faciliter la réussite scolaire.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- ▶ Tous les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, notamment par la pratique d'une **différenciation pédagogique**, d'une **progression rigoureuse** des apprentissages inscrite dans une **logique de cycle** et d'une évaluation des compétences acquises.
- ▶ **Les élèves en difficulté sont d'abord pris en charge par leur enseignant.** C'est uniquement après l'élaboration d'un **PPRE** (garantie de la cohérence et de l'évolution des dispositifs mis en place) que cet enseignant peut faire appel à l'expertise du RASED, en **concertation avec les parents**, et à condition de remplir le **formulaire** de demande de prise en charge.
- ▶ Le RASED vient **renforcer** les équipes pédagogiques pour mieux analyser les situations particulières et construire des réponses adaptées. Il est placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN.
- ▶ Dans le cadre d'une aide pédagogique, la co-intervention en classe sera alors privilégiée.
- ▶ **L'enseignant de la classe** reste le **responsable** des enseignements et de leur mise en œuvre.

PROTOCOLE de DEMANDE D'AIDE

Projet individuel : 16 séances maximum, à raison de 2 séances hebdomadaires maximum.

- **1ère étape : mise en place d'adaptations pédagogiques dans la classe, dans le cycle.**
- **2ème étape : rédaction d'un PPRE**
- La directrice ou le directeur de l'école propose à l'élève et à sa famille un plan d'aide ciblant des connaissances et des compétences précises. Ce document est élaboré par l'équipe pédagogique. Ce plan est formalisé pour une durée déterminée, il représente un contrat entre l'école et la famille. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées et précise les aides extérieures. Il prévoit aussi les modalités d'évaluation des progrès de l'élève.
- **3ème étape : la demande d'intervention par fiche écrite au RASED**
- Dans la demande d'aide au RASED seront précisées les adaptations pédagogiques mises en oeuvre en amont et une copie du PPRE de l'élève.
- **Les fiches de demande sont à retourner au RASED.**
- **4ème étape : la réponse du RASED**

Les demandes sont analysées en réunion de synthèse et si besoin par le pôle ressource de la circonscription, qui regroupe tous les personnels, que l'inspectrice de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une équipe.

PRIORITES DE TRAVAIL

5

Le renforcement de la **maîtrise de la langue** est une **priorité absolue**.

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Interventions en classe	<p>Aide à la passation des évaluations CP et CE1</p> <p>Adaptation maternelle (PS)</p> <p>Reprise CE1 : consolidation lecture et maths</p> <p>Aucune intervention en classe de CP</p>	<p>Aide à la passation des évaluations diagnostiques GS</p> <p>Remédiation auprès des élèves repérés « à besoin » (français et mathématiques) lors des évaluations début CP et CE1</p> <p>Aide aux élèves sortants des dispositifs « dédoublement » (CE1 ou CE2 selon le cas)</p>	<p>Aide à la passation des évaluations mi CP</p> <p>Mise en œuvre des remédiations auprès des élèves de GS repérés à besoins</p> <p>Aide aux élèves des classes de CM repérés à besoins à l'issue du 1^{er} trimestre</p>	<p>Remédiation auprès des élèves repérés « à besoin » (français et mathématiques) lors des évaluations mi CP</p> <p>Poursuite des aides aux élèves de CM</p>	<p><u>Changement de cycle</u></p> <p>Aide à la consolidation des acquis pour les élèves de CE2 pour l'entrée sécurisée au cycle 3 et de CM2 pour une entrée sécurisée au collège</p> <p>idem GS pour une entrée sécurisée au CP</p>
Concertations et synthèses	Analyse des résultats aux évaluations début CP et CE1	Analyse des résultats aux évaluations GS	Analyse des résultats aux évaluations mi CP		Aide à la construction de PPRE passerelles

PRIORITES DE TRAVAIL des PSY EN

- ➔ Les bilans pour la pré-orientation en 6° SEGPA
- ➔ Les bilans pour les orientations de la MDPH, qu'il s'agisse des orientations vers les dispositifs collectifs ou de l'étude de situations individuelles des élèves qui relèveraient du handicap
- ➔ La participation aux instances qui étudient les difficultés des élèves
- ➔ Les rencontres avec les familles et les partenaires, qu'ils relèvent du champ du social, du médico-social ou bien encore du secteur du sanitaire.
- ➔ Une écoute et un échange avec les enseignants
- ➔ Une attention soutenue sera portée à la situation des élèves pour lesquels une orientation en ULIS ou une pré-orientation en SEGPA serait à envisager.

MODALITÉS D'ORGANISATION

- La répartition des enseignants du RASED sur l'ensemble des écoles s'effectue dans un souci de couverture équilibrée selon les besoins identifiés. Les secteurs d'intervention de chacun pourront être redéfinis si nécessaire. Les emplois du temps seront réajustés à chaque période et transmis à l'IEN (**prévoir un créneau de libre d'1h00 par semaine pour répondre aux sollicitations d'urgence**).
- Les 108 heures de concertation, y compris les réunions de synthèse, s'effectuent hors temps scolaire.
- Comme indiqué précédemment, l'aide aux élèves sera plus spécifiquement ciblée au **cycle 2**, pour rester dans une **logique de prévention** (se référer au *Plan Lecture*).
- Les enseignants du RASED assistent aux équipes éducatives, aux rendez-vous avec les familles et inscrivent leur action dans les axes du projet d'école pour garantir la cohérence de l'action pédagogique globale.

FONCTIONNEMENT

8

Le RASED sera réuni par l'IEN une fois par période.

Cette réunion permettra de :

- Rappeler les priorités dans le cadre du pilotage du RASED de circonscription ;
- Faire le point sur les aides mises en œuvre ou projetées ;
- Effectuer le bilan des actions conduites.

Transmettre en amont de ces réunions à l'IEN un **bilan chiffré des élèves pris en charge, ou non pris en charge le cas échéant**

- Les membres du RASED sont membres à part entière du pôle ressource de la circonscription dans laquelle ils exercent. A ce titre, les travaux conduits par cette instance prendront une dimension prioritaire dans leur emploi du temps.